

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1636

3 août 2007

SOMMAIRE

AEI Luxembourg Global, S.à.r.l.	78510	HEBE Holding S.A.	78495
Affiliated Computer Services Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	78504	HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.	78502
AIG Invest (Lux)	78498	IEB Finance S.A.	78504
Allegro Investment Corporation S.A.	78496	International Fund Services & Asset Mana- gement	78490
Amberlux	78507	LFPI Mezz Invest	78512
Ameerul S.à.r.l.	78528	Lux WD GmbH	78520
ARCELOR International Export	78506	Management International (Luxembourg) S.A.	78501
Ashantis S.A.	78497	M.A.V. S.A.	78482
Batitec S.à.r.l.	78510	Media & Entertainment Management S.A.	78502
Breakers Finance S.A.	78522	Millbeck Finance S.A.	78509
Caparmor S.A.	78502	OKW S.A.	78526
CEREP Investment S S.à.r.l.	78493	Parginor S.A.	78498
Coiltrans	78491	Paryseine (Lux 1) S.à r.l.	78507
Columbus Holdings Monaco S.A.	78500	Philip Morris Luxembourg	78506
Compagnie Immobilière de Weimerskirch	78498	Pic-Vert S.A.	78523
Com'unity S.à.r.l.	78504	Prisma Energy Global Investments S.à r.l.	78510
Der Krier International S.A.	78508	ProLogis Directorship Sàrl	78492
DH New Investment VI S.à r.l.	78482	ProLogis European Finance VII S.à.r.l.	78493
DIAC Holdings Sàrl	78492	ProLogis European Finance VI S.à r.l.	78490
DS Smith (Luxembourg) S.à r.l.	78509	Robert Half	78499
Eagle 2000 S.A.	78508	Schindler	78505
Environnement et Construction S.A.	78521	Socexpo S.A.	78499
Erkada S.A.	78503	Sujedo S.A.	78503
Event Management Company	78505	Sumayo S.A.	78495
Farfar S.A.	78499	Tenaris S.A.	78497
Fetia Ura S.A.	78508	Ternium S.A.	78496
Fondation Européenne des Fondations ...	78489	Trebel S.A.	78503
Gazprombank Mortgage Funding 2 S.A.	78500	URANIA Holding S.A.	78495
Gazprombank Mortgage Funding 3 S.A.	78501		
Gestion Hôtelière Internationale S.A.	78482		

M.A.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9543 Wiltz, 61B, route de Noertrange.
R.C.S. Luxembourg B 50.501.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007074602/2197/12.

Enregistré à Diekirch, le 26 juin 2007, réf. DSO-CF00264. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070080638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Gestion Hôtelière Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3231 Bettembourg, 56, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 38.312.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075801/3038/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07572. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

DH New Investment VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 129.095.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twelfth of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

DHCRE II HoldCo II S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The founder is here represented by Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which its declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

Art. 2. The Company's name is DH NEW INVESTMENT VI S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in

particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; to acquire (in Luxembourg and elsewhere), whether directly or indirectly, any real estate (including but not limited to industrial, commercial, financial and residential real estate), to finance such acquisitions, and also to create, acquire, finance and/or manage any other companies or other legal entities necessary to carry out the objects and also to manage and/or develop any real estate so acquired and finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the law.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Partners decisions

Art. 14. Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by partners, present or represented, representing more than half of the capital.

If this majority is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of the votes cast of the partners, present or represented, regardless of the portion of the capital represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the managers toward the Company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by DHCRE II HoldCo II S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is as now at the disposal of the Company DH NEW INVESTMENT VI S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand five hundred euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Mr Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Mrs Valérie Scholtes, employee, residing at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Mr John Howard, Real Estate Principal, 20 Egerton Gardens, London, SW3 2DB, United Kingdom

Each manager shall have personally and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

2) The Company shall have its registered office in 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

DHCRE II HoldCo II S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Fondateur ici représenté par Rachel Uhl, juriste, adresse professionnelle: 15, rue Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera DH NEW INVESTMENT VI S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; d'acquérir (aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger), directement ou indirectement, des biens immobiliers (incluant mais ne se limitant pas aux immeubles industriels, commerciaux, financiers et résidentiels), de financer de telles acquisitions, et de créer, d'acquérir, de financer et/ou de gérer toutes autres sociétés ou entités légales nécessaires à l'accomplissement de son objet, ainsi que de gérer et de développer tout bien immobilier ainsi acquis; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés présents ou représentés et représentant plus de la moitié du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des votes des associés présents ou représentés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par DHCRE II HoldCo II S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société DH NEW INVESTMENT VI S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Madame Valérie Scholtes, employée, demeurant à 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur John Howard, Real Estate Principal, 20 Egerton Gardens, London, SW3 2DB, United Kingdom.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

2) Le siège social de la Société est établi au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, Relation: LAC/2007/13031. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007077020/211/354.

(070084046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Fondation Européenne des Fondations.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg G 170.

L'an deux mille sept, le huit mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réuni sous la présidence de Monsieur Harry Allington, demeurant à B-1140 Bruxelles, 1, rue St-Joseph, le Conseil d'Administration de la FONDATION EUROPEENNE DES FONDATIONS, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 décembre 1998, enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 1998, Volume 1CS, Folio 66, Case 8.

Les statuts de ladite Fondation ont fait l'objet d'une refonte complète suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 novembre 2000, enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2000, Volume 127S, Folio 22, Case 5, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 135 du 21 février 2001 ainsi que d'une modification complémentaire suivant acte par le même notaire en date du 4 octobre 2004, publié au Mémorial C N ° 42 du 6 janvier 2006.

Le Président constate et prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1. Tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés ainsi qu'il résulte d'une liste de présence qui, dûment signée par lesdits administrateurs, restera annexée au présent procès-verbal.

2. La présente réunion a pour ordre du jour:

a) de remplacer à l'article 2, deuxième aliéna des statuts les mots FONDATION SCIENTIFIQUE JEAN BASTIN par FONDS SCIENTIFIQUE JEAN BASTIN a.i.s.b.l et d'adapter l'article 2, troisième aliéna suite au décès du président-fondateur.

b) d'adapter l'article 5 des statuts aux dotations reçues à ce jour par la Fondation.

c) d'adapter l'article 11, troisième aliéna des statuts suite au décès du président fondateur.

Ceci exposé, le Conseil d'Administration, après délibération, prend les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

1. L'article 2 des statuts de la Fondation est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Fondation a pour but d'exercer, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des activités d'encouragement à la recherche scientifique et juridique, en particulier par la promotion d'études, l'organisation de colloques et de séminaires transfrontaliers ainsi que l'octroi de bourses.

Elle aura également pour objet la fourniture de conseils, la surveillance et le contrôle, la coordination et le financement des activités et des frais de gestion d'autres fondations ou associations poursuivant des objectifs appropriés avec ceux de la Fondation, sises ou à créer en Europe et avec lesquelles la Fondation collaborera à l'accomplissement des tâches définies à l'alinéa précédent. Dans ce contexte, elle devra prioritairement apporter son soutien en fonds au FONDS SCIENTIFIQUE JEAN BASTIN a.i.s.b.l, association internationale sans but lucratif régie par la loi belge du 27 juin 1921 telle que modifiée par la loi du 2 mai 2002.

Suite au décès du fondateur, le Conseil d'Administration de la Fondation veillera à ce que celle-ci ait les moyens adéquats pour lui permettre de garantir la poursuite normale des activités des institutions précitées. Le Conseil d'Administration exercera un mandat de surveillance sur la gestion desdites institutions.

La Fondation pourra poser tous actes et faire toutes opérations licites généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de son objet.

Elle pourra s'affilier à toute association ou à tout groupement susceptible de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.»

2. L'article 5 des statuts de la Fondation est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Au moment de sa constitution la Fondation a reçu de la part du fondateur une dotation s'élevant à trois cent cinquante mille (350.000) euros et qui a été augmentée successivement pour atteindre deux millions cent dix-huit mille trois cent quarante huit (2.118.348) euros à la date du dernier versement.

3. Le troisième alinéa de l'article 11 des statuts de la Fondation est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 11. alinéa 3.** Le Conseil d'Administration se réunira au minimum deux fois et au maximum quatre fois par an.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Allington, P. A. Eggly, J. Pirrotte, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, Relation: LAC / 2007 / 7742. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

L'acte ci-dessus a été approuvé par arrêté grand-ducal en date du 15 juin 2007.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

M. Schaeffer.

Signé par M^e Martine Schaeffer en tant que dépositaire des minutes de M^e André Schwachtgen

Référence de publication: 2007075932/230/60.

(070083371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

ProLogis European Finance VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.981.

—
Extrait (traduction) des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 21 mai 2007

Il a été décidé que:

1. La démission de Mr David Bannerman avec effet au 21 mai 2007 en tant que gérant de la Société a été acceptée.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI S.à r.l.

ProLogis DIRECTORSHIP Sarl

Manager

P. Cassells

Manager

Référence de publication: 2007076069/1127/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09608. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

International Fund Services & Asset Management, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 79.581.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 26. März 2007

VI. Gemäß Beschluss der Gesellschafterversammlung vom 27. März 2006 wurde die Dauer der Mandate der Mitglieder des Verwaltungsrates bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung, die über das Geschäftsjahr bis zum 31. Dezember 2006 befindet, festgelegt.

Die Herren Gisbert Wegmann (Vorsitzender des Verwaltungsrates, Beruflicher Wohnsitz: 6, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach), Rainer Helms (Stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrates, Beruflicher Wohnsitz: 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg) und Detlef Schmand (Mitglied des Verwaltungsrates, Beruflicher Wohnsitz: 6, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach) stellen sich zur Wiederwahl.

Die Gesellschafterversammlung bestätigt alle oben genannten Mandate.

Die Ämter der Herren Gisbert Wegmann (Vorsitzender des Verwaltungsrates), Rainer Helms (Stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrates) und Detlef Schmand werden bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2008 stattfinden wird, verlängert.

Die laufende Geschäftsführung nehmen die Herren Gisbert Wegmann (Administrateur-Délégué, Beruflicher Wohnsitz: 6, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach), Dieter Peter (Directeur, Beruflicher Wohnsitz: 6, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach) und Detlef Schmand (Administrateur-Directeur, Beruflicher Wohnsitz: 6, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach) wahr.

Luxemburg, den 29. Mai 2007.

INTERNATIONAL FUND SERVICES & ASSET MANAGEMENT S.A.

D. Peter / D. Schmand

Managing Director / Managing Director

Référence de publication: 2007076058/2427/29.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07946. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Coiltrans, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 27.887.

Im Jahre zwei tausend und sieben, den vierzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg);

Ist erschienen:

Herr Manfred Steffens, Kaufmann, wohnhaft in D-56154 Boppard, Heidestrasse 51, (Bundesrepublik Deutschland).

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftungr COILTRANS mit Sitz in L-3512 Düdelingen, 200, rue de la Libération, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 27.887, gegründet wurde gemäß Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 25. März 1988, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 172 vom 24. Juni 1988

dass deren Satzung abgeändert wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Joseph Gloden, Notar mit dem Amtssitz in Grevenmacher, am 4. Oktober 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 50 vom 12. Februar 1990

dass deren Satzung abgeändert wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Francis Kessler, Notar mit dem Amtssitz in Esch/Alzette, am 20. Februar 1998 veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 395 vom 30. Mai 1998,

und dass deren Gesellschaftskapital vom Luxemburger Franken in Euro umgewandelt wurde, gemäß Gesellschafterbeschluss vom 27. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 722 vom 11. Mai 2002.

- Dass das Gesellschaftskapital zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) beträgt, aufgeteilt in fünf hundert (500) Anteile zu je fünf und zwanzig Euro (25,- EUR).

- Dass der Komparent erklärt einziger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung COILTRANS zu sein und dass er den amtierenden Notar ersucht, den von ihm gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Einzigter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Gesellschaftssitz von Düdelingen nach L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach, zu verlegen und dementsprechend den ersten Satz von Artikel 2 der Satzung abzuändern wie folgt:

« **Art. 2. (erster Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Sandweiler.»

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr sechs hundert fünfzig Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Steffens, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 juin 2007, Relation GRE/2007/2734. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007075935/231/45.

(070083022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

ProLogis Directorship Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.630.

—
Extrait (traduction) des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 21 mai 2007

Il a été décidé que:

1. Les démissions de Mr David Bannerman et de Mr Steven Meyer avec effet au 21 mai 2007 en tant que gérants de la Société ont été acceptées.

2. Mr Craig Bass (Adresse: boulevard Royal, 18, 2449 Luxembourg) et Mr Gary Anderson (Adresse: Schiphol boulevard, 115, 1118 BG Schiphol Airport, Pays-Bas) ont été nommé gérants de la Société en remplacement de Mr David Bannerman et de Mr Steven Meyer avec effet au 21 mai 2007.

3. Les nouveaux gérants ont été nommé pour une durée illimitée.

4. Les gérants auront les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur seule signature individuelle.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007076067/1127/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08263. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

DIAC Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 120.911.

—
Extrait rectificatif

Les associés de la Société doivent se lire comme suit:

1. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) LP, un limited partnership, constituée et régie selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée au Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro WK-15604 - 13.194 parts (treize mille cent quatre-vingt-quatorze) parts;

2. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) LP, un limited partnership, constituée et régie selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée au Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro WK-15898 - 12.524 (douze mille cinq cent vingt-quatre) parts;

3. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) LP, un limited partnership, constituée et régie selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée au Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro WK-15931 - 20.217 (vingt mille deux cent dix-sept) parts;

4. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) LP, un limited partnership, constituée et régie selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée au Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro WK-15934 - 17.073 (dix-sept mille soixante-treize) parts;

5. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) LP, un limited partnership, constituée et régie selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée au Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro WK-15933 - 2.140 (deux mille cent quarante) parts;

6. CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II PARALLEL FUND - A, LP, un limited partnership, constituée et régie selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée au Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro WK-15194 - 7.374 (sept mille trois cent soixante-quatorze) parts;

7. CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II LP, un limited partnership, constituée et régie selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée au Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro WK-15195 - 38.186 (trente-huit mille cent quatre-vingt-six) parts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.
DIAC HOLDINGS S.A R.L.
Signature

Référence de publication: 2007076310/250/40.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06847. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

ProLogis European Finance VII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.148.

Extrait (traduction) des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 21 mai 2007

Il a été décidé que:

1. La démission de Mr David Bannerman avec effet au 21 mai 2007 en tant que gérant de la Société a été acceptée.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VII S.à r.l.

ProLogis DIRECTORSHIP Sarl

Manager

P. Cassells

Manager

Référence de publication: 2007076072/1127/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09606. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

CEREP Investment S S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.660,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.268.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of May,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 107.559, and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») under number 888 dated 13 September 2005, page 42588 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP INVESTMENT S S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 116.268 and incorporated by deed drawn up on 13 February 2007 by the notary Maître Joseph Elvinger and whose articles have been published in the Memorial under number 867 on May 12th, 2007 (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Regis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles to expressly provide for the possibility of interim dividends and consequently insert a second paragraph in the article 17 of the Articles, which shall be read as follows:

«The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholders) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.»

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,800.- Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente-et-un mai,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CEREP II S.à r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 107.559, constituée en vertu d'un acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 888 daté du 13 septembre 2005, page 42588 (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CEREP INVESTMENT S S.à r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 116.268 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger instrumentant le 13 février 2007 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial sous le numéro 867 du 12 mai 2007 (la «Société»);

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts pour prévoir expressément la possibilité de distribution de dividendes intérimaires et d'insérer en conséquence un deuxième paragraphe à l'article 17 des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 1.800,- Euros.

Dont acte, fait-et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, Relation: LAC/2007/11470. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007076782/211/89.

(070083292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

HEBE Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 40.208.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle, tenue le 25 mai 2007 que le Commissaire aux Comptes, COMPAGNIE DE REVISION S.A. avec siège social à 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach a changé de nom et est devenu ERNST & YOUNG S.A. à la même adresse

Le Commissaire est nommé jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

ATC-RCS CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007076083/4726/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08296. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

URANIA Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 41.879.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle, tenue le 25 mai 2007 que le Commissaire aux Comptes, COMPAGNIE DE REVISION S.A. avec siège social à 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach a changé de nom et est devenu ERNST & YOUNG S.A. à la même adresse

Le Commissaire est nommé jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

ATC-RCS CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007076084/4726/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08308. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Sumayo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.653.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2007

Le conseil d'administration a décidé le remplacement des administrateurs démissionnaires

- ARROWHEAD ADVISORS SA. immatriculée au RC de Panama sous numéro 1838

- PENTHEN ADVISORS SA. immatriculée au RC de Panama sous numéro 1849 ayant toutes deux leur siège au 122, Via Espana, Bank Boston Building à Panama

Par les sociétés

- BEYONDA FINANCE INC. immatriculée au RC de Panama sous numéro 566820

- VENEZOLA COMPANY S.A. immatriculée au RC de Panama sous numéro 566901 ayant toutes deux leur siège au 122, Via Espana, Bank Boston Building à Panama

avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010

fait et passé ce jour, le 28 juin 2007

BEYONDA FINANCE INC. / VENEZOLA COMPANY S.A. / M. Kernel

Signatures

Référence de publication: 2007076304/7842/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10430. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Ternium S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.668.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle statutaire tenue le 6 juin 2007, à 14:30 heures

1. Le Conseil d'Administration de TERNIUM S.A. a été nommé et est composé par les personnes suivantes jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire de l'année 2008:

Mr. Ubaldo Aguirre, né à Cordoba, Argentine le 2 septembre 1948

Mr. Roberto Bonatti, né à Milan, Italie le 11 décembre 1949

Mr. Rinaldo Campos Soares, né à Divinópolis, Brésil le 17 juin 1938

Mr. Carlos Condorelli, né à Buenos Aires, Argentine le 23 février 1951

Mr. Adrian Lajous Vargas, né à Mexico City, Mexique le 14 décembre 1943

Mr. Bertoldo Machado Veiga, né à Bicas, Brésil le 10 décembre 1942

Mr. Bruno Marchettini, né à Piacenza, Italie le 12 septembre 1941

Mr. Gianfelice Mario Rocca, né à Milan, Italie le 2 mars 1948

Mr. Paolo Rocca, né à Milan, Italie le 14 octobre, 1952

Mr. Daniel Agustin Novogil, né à Buenos Aires, Argentine le 1^{er} juillet 1952

Mr. Pedro Pablo Kuczynski, né à Lima, Peru le 3 octobre 1938

2. Conformément à la loi, le Conseil est autorisé à déléguer à Monsieur Daniel Novogil la gestion quotidienne de la société.

3. La société PriceWaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, est nommée comme auditeur indépendant jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statutaire qui délibérera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour TERNIUM S.A.

A. Soares

Référence de publication: 2007076085/7864/32.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10234. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Allegro Investment Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 82.192.

—
Extrait des minutes de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social de la société le 18 avril 2007 à 10.00 h

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs avec effet à partir du 31 mars 2007 et ce pour une période allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Le conseil d'administration de la société se compose de la façon suivante:

- Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg;

- Federigo Cannizzaro di Belmontino, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg;

- Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007076313/536/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07278. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Tenaris S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 85.203.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle statutaire tenue le 6 juin 2007, à 11 heures au siège social

1. Le Conseil d'Administration de Tenaris S.A. a été nommé et est composé par les personnes suivantes jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire de l'année 2008:

- M. Roberto Bonatti, né à Milan, Italie, le 11 décembre 1949
- M. Carlos Condorelli, né à Chivilcoy, Argentina, le 23 février 1951
- M. Carlos Manuel Franck, né à Buenos Aires, le 21 octobre 1950
- M. Bruno Marchettini né à Piacenza, Italie, le 12 septembre 1941
- M. Roberto Monti, né à Buenos Aires Argentine, le 16 mars, 1959
- M. Gianfelice Rocca né à Milan, Italie, le 2 mars 1948
- M. Paolo Rocca, né à Milan, le 14 octobre 1952
- M. Jaime Serra Puche, né à Mexico D.F., le 11 janvier 1951
- M. Amadeo Vazquez, né à Lugo, Espagne, le 25 janvier 1942
- M. Guillermo F. Vogel né à Mexico D.F., le 12 décembre 1950

2. Conformément à la loi, le Conseil est autorisé à déléguer à Monsieur Paolo Rocca la gestion quotidienne de la société.

3. La société PriceWaterhouseCoopers. Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, est nommée comme auditeur indépendant jusqu'à la prochaine assemblée générale annuel statutaire qui délibérera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour TENARIS S.A.

A. Soares

Référence de publication: 2007076086/3746/31.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10222. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Ashantis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 53.752.

—
Constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à L-Rambrouch, en date du 30 janvier 1996, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 194 du 17 avril 1996;

Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 19 décembre 2001, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 688 du 3 mai 2002.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 mai 2007 que, suite au décès de Mademoiselle Elisabeth Antona survenu en date du 10 décembre 2006, Monsieur Lionel Capiiaux, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été coopté comme administrateur en remplacement de Mademoiselle Elisabeth Antona. Monsieur Lionel Capiiaux terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 10 mai 2007.
Pour la société ASHANTIS S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2007077304/687/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05323. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

AIG Invest (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.913.

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de Monsieur Stefan Thomas Demuth en date du 31 janvier 2007 en tant qu'administrateur de la SICAV.

Le Conseil d'Administration a coopté les Messieurs Jürg Leu et Sascha Zeitz à la fonction d'administrateur en date du 21 mars 2007. Ces cooptations seront ratifiées lors de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 30 juillet 2007.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose à partir du 21 mars 2007 comme suit:

M. Jürg Leu, AIG FUND MANAGEMENT (SWITZERLAND) LTD., Hochbordstrasse 3, CH-8600 Dübendorf

M. Stefan Kräuchi, AIG FUND MANAGEMENT (SWITZERLAND) LTD., Hochbordstrasse 3, CH-8600 Dübendorf

M. Werner Vontobel, AIG PRIVATE BANK AG, Pelikanstrasse 37, CH-8021 Zürich

M. Sascha Zeitz, AIG FUND MANAGEMENT (SWITZERLAND) LTD., Hochbordstrasse 3, CH-8600 Dübendorf

Pour AIG INVEST (LUX)

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007076087/1126/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07626. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Compagnie Immobilière de Weimerskirch, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.900.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 14 mai 2007 que:

L'assemblée à l'unanimité, renouvelle pour un terme de trois ans les mandats d'administrateurs de Messieurs Renaud Bentegeat, Patrick van Craen, Jacques Ninanne et Bernard Cols. Ces mandats seront exercés à titre gratuit et prendront fin immédiatement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2010.

Pour extrait conforme

Pour C.I.W. SA

P. Laplume

Référence de publication: 2007076090/802/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01205. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Parginor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 54.717.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 21 mars 2007

Monsieur Norbert Schmitz et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

PARGINOR S.A.
N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2007076300/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03682. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Farfar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 78.178.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue extraordinairement en date du 11 juin 2007 au siège social que:

Madame Louise Benjamin avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore; L-2324 Luxembourg est nommée comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Richard Wright démissionnaire avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2007076095/803/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07854. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Socexpo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 29, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 66.844.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, tenue à la date du 6 juin 2007 à 16 heures, que les actionnaires ont:

1) Décidé de révoquer la société EUROTRUST, établie et ayant son siège au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de ses fonctions de commissaire aux comptes.

2) Décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société L.P.F. LUX S.à r.l., RCSL B 93635, avec siège social au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Le Conseil d'administration
Signatures

Référence de publication: 2007076098/7343/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09529. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Robert Half, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 107.074.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 770 du 2 août 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROBERT HALF S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007076442/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09869. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Gazprombank Mortgage Funding 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 125.919.

—
RECTIFICATIF

En date du 23 mars 2007, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 24.227 de son répertoire, l'acte constitutif de GAZPROMBANK MORTGAGE FUNDING 2 S.A., société anonyme, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 125.919.

Il s'est avéré qu'une erreur matérielle de dactylographie s'est glissée dans le numéro d'immatriculation auprès du registre de commerce de l'administrateur unique de ladite société nommé lors de l'assemblée générale constitutive de ladite société du 23 mars 2007.

Il y a lieu de lire la version française de la deuxième résolution de l'assemblée constitutive comme suit:

«2. a été appelé aux fonctions d'administrateur:

TMF SECRETARIAL SERVICES SA, une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B94029».

Il y a lieu de lire la version anglaise de la deuxième résolution de l'assemblée constitutive comme suit:

«2. The following is appointed director: TMF SECRETARIAL SERVICES SA, a Luxembourg law société anonyme having its registered office professional residence at 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B94029.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 mai 2007.

P. Bettingen

Le notaire

Référence de publication: 2007076263/202/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08209. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Columbus Holdings Monaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.124.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société COLUMBUS HOLDINGS MONACO S.A., tenue le 1^{er} juin 2007 à 10.00 heures,

- que Monsieur Robert Mitchell, né le 3 février 1957 à Singapour, demeurant à Castle Street, Dumfries DG 11 EN au Royaume Uni,

- que Monsieur Lindsay Leggat Smith, né le 31 décembre 1947 à Glasgow (Ecosse), demeurant à F-98000 MONACO, 24, boulevard Princesse Charlotte,

ont donné leur démission en tant qu'administrateurs.

Qu'ont été nommés en leur remplacement jusqu'à l'Assemblée générale Ordinaire de 2007:

- Monsieur Robert Breare, né le 18 mars 1953 à Harrogate (Royaume Uni), demeurant à The Pond House, Winter Hill Road, Pinkneys Green, Berkshire SL6 6NS United Kingdom,

- Monsieur Anders Aspegren, né le 13 novembre 1961 à Madrid (Espagne), demeurant à Hôtel Columbus Monaco, MC-98000 Monaco, 23, avenue des Papalins.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

78501

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour la société

M^e R. Reichling

Référence de publication: 2007077274/307/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00126. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Gazprombank Mortgage Funding 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 126.203.

—
RECTIFICATIF

En date du 23 mars 2007, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 24.228 de son répertoire, l'acte constitutif de GAZPROMBANK MORTGAGE FUNDING 3 S.A., société anonyme, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 126.203.

Il s'est avéré qu'une erreur matérielle de dactylographie s'est glissée dans le numéro d'immatriculation auprès du registre de commerce du troisième administrateur de ladite société nommé lors de l'assemblée générale constitutive de ladite société du 23 mars 2007.

Il y a lieu de lire la version française du dernier paragraphe de la deuxième résolution de l'assemblée constitutive comme suit:

«TMF CORPORATE SERVICES SA, une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B84.993».

Il y a lieu de lire la version anglaise du dernier paragraphe de la deuxième résolution de l'assemblée constitutive comme suit:

«TMF CORPORATE SERVICES SA, a Luxembourg law société anonyme having its registered office professional residence at 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 84.993.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 mai 2007.

P. Bettingen

Le notaire

Référence de publication: 2007076264/202/29.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08208. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Management International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 26.760.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires, tenue le jeudi 24 mai 2007 au siège social, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a réélu MM. Michael Peter May (résidant au Luxembourg) et John Christopher Wilcockson (résidant au Luxembourg) aux fonctions d'administrateur pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008.

2. L'assemblée a réélu KPMG AUDIT à la fonction de réviseur pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008.

Pour MANAGEMENT INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2007076292/41/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09986. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.531.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires, tenue le jeudi 24 mai 2007 au siège social, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a réélu MM. Michael May (résidant au Luxembourg), Germain Birgen (résidant au Luxembourg), Bernd Franke (résidant en Allemagne), Chris Wilcockson (résidant au Luxembourg), aux fonctions d'administrateur pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008.

L'assemblée a élu Timothy Howell* (résidant au Royaume-Uni) et Nigel Fielding** (résidant au Luxembourg) aux fonctions d'administrateur pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008.

2. L'assemblée a réélu KPMG AUDIT à la fonction de réviseur pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008.

* Howell Timothy, Canada Square 8, E14 5HQ London, Grande-Bretagne

**Fielding Nigel, avenue Monterey 40, 2163 Luxembourg, Luxembourg

Pour HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2007076290/41/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09987. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Caparmor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 53.226.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 mars 2007

Messieurs Norbert Schmitz et Jacques Badin et la société S.G.A. SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

CAPARMOR S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007076294/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05364. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

M.E.M. S.A., Media & Entertainment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 28, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 81.457.

—
Extrait des décisions prises le 6 octobre 2006

L'assemblée générale extraordinaire du 6 octobre 2006 accepte les démissions:

- de Monsieur Daniel Schwall de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué;

- de Monsieur Christian Gillard de son mandat d'administrateur

et nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Martin Schwall, demeurant à L - 6140 Junglinster - 3, rue du Village et

- Monsieur Simon Schwall, demeurant L - 6140 Junglinster - 3, rue du Village et

Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2007.

Elle autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion courante à Madame Nicole Marie-Lanoue, administrateur de la société, demeurant 49, rue Voltaire, F-13200 Arles

Au vu de l'autorisation accordée par l'assemblée générale extraordinaire du 6 octobre 2006, le Conseil d'administration a désigné le 6 octobre 2006, Madame Nicole Marie-Lanoue comme administrateur-délégué de la société.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007076303/7863/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10090. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Trebel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 48.443.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 14 novembre 2006

Conformément à l'article 51, alinéa 4 de la loi Fondamentale sur les sociétés commerciales, les Administrateurs restants procèdent à la nomination par voie de cooptation de Monsieur Norbert Schmitz demeurant au 16, rue Eugène Wolff à L-2736 Hamm, au titre d'Administrateur provisoire en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos, démissionnaire.

Cette nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale aux fins d'élection définitive.

TREBEL SA

FMS SERVICES S.A. / S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2007076298/1023/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01525. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Erkada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 59.367.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 24 octobre 2006

Acceptation de la démission de Madame Marie-Françoise Parayre-Chaufour et de Monsieur Jean-Paul Parayre en tant qu'Administrateurs.

Acceptation de la nomination de Madame Céline George-Picot, domiciliée 268, avenue Molière, B-1180 Bruxelles, et de S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme nouveaux Administrateurs, en remplacement de Madame Marie-Françoise Parayre-Chaufour et de Monsieur Jean-Paul Parayre, démissionnaires. Leur mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

ERKADA S.A.

Pour GBD HOLDING SA

N. Schmitz

Référence de publication: 2007076299/1023/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07318. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Sujedo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 26.145.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu par voie circulaire

Conformément à l'article 51, alinéa 4 de la loi Fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination par voie de cooptation de Monsieur Thierry Schmit, adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur provisoire en remplacement de Madame Nicole De Taeye, démissionnaire, avec effet au 1^{er} mars 2007.

Cette nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale aux fins d'élection définitive.

SUJEDO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007076302/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03695. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

IEB Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 88.579.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 13 avril 2006 au siège social de la Société, que:

Le conseil d'administration accepte de la démission en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat au 13 avril 2006, de Monsieur Franco Balsamo, né le 8 octobre 1960 à Brescia en Italie et demeurant professionnellement à 31 Foro Buonaparte, Milano 20121 Italy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007076305/805/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07254. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Com'unity S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 327.500,00.

Siège social: L-2313 Luxembourg, 14, place du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 21.480.

—
Résolution de nomination du réviseur de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} mars 2007 - Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer PKF ABAX AUDIT réviseur pour une durée d'un année. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2006 qui sera tenue en 2007 mais sera renouvelable.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité.

Signé: G. Binsfeld, M. Binsfeld, R. Kieffer, C. Nesser, J.-M. Sibué, J.-P. Reuland, C. Sauber.

Signatures.

Référence de publication: 2007076307/2815/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08297. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Affiliated Computer Services Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 114.263.

Il résulte du Conseil de Gérance, tenu le 26 avril 2007 que le siège social de la société sera transféré de l'ancienne adresse 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, à la nouvelle adresse suivante avec effet immédiat:

9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Luxembourg, le 4 mai 2007.
ACS HOLDINGS (UK) LLP
Manager
Signatures

Référence de publication: 2007076480/4726/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08306. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Schindler, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 12, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 3.896.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale des Associés au 25 juin 2007

A savoir:

La société S.A. SCHINDLER N.V société de droit belge, établie à 1060 Bruxelles, 15, rue de la Source, représentée aux fins des présents par Messieurs Richard Maiocchi agissant en sa qualité de Président du conseil d'Administration, et Jorge Ligüerre, agissant en sa qualité d'Administrateur, ladite société propriétaire de la totalité des parts sociales émises ont décidé à l'unanimité des voix présentes, comme suit:

- Les associés nomment ERNST & YOUNG (6, rue Jean Monnet, L- 2180 Luxembourg) afin de procéder à la révision des comptes de SCHINDLER Sàrl pour l'exercice comptable 2007.

Fait à Luxembourg, le 25 juin 2007.

S.A. SCHINDLER N.V.

R. Maiocchi / J. Ligüerre

Président du conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2007076308/2634/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10220. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

EMC S.A., Event Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 335, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 125.062.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 12 juin 2007 que:

1) L'assemblée a révoqué de son poste d'administrateur simple:

- Monsieur Hebler Guy, organisateur et créateur d'événements et média consultant, né à Luxembourg, le 8 octobre 1976, demeurant à L-5884 Howald, 272, route de Thionville,

L'assemblée élit en son remplacement:

- Monsieur Thomas Pierre, administrateur de société, né à Metz, le 17 mai 1966, demeurant à L-5884 Hesperange, 335, route de Thionville,

jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2012.

2) L'assemblée a révoqué de son poste d'administrateur délégué:

- Monsieur Hebler Guy, organisateur et créateur d'événements et média consultant, né à Luxembourg, le 8 octobre 1976, demeurant à L-5884 Howald, 272, route de Thionville,

L'assemblée élit en son remplacement:

- Monsieur Thomas Pierre, administrateur de société, né à Metz, le 17 mai 1966, demeurant à L-5884 Hesperange, 335, route de Thionville,

jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2012.

3) Suite à ce changement, le conseil d'administration se composera désormais comme suit:

- La société EUROCOM NETWORKS S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 45.673, située et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, représentée par son administrateur délégué, Monsieur Pierre Thomas, administrateur de société, né à Metz, le 17 mai 1966, demeurant à L-5884 Hesperange, 335, route de Thionville, en qualité d'administrateur simple et d'administrateur délégué,

- Monsieur Meyer Philippe, administrateur de société, né à Moyeuve-Grande, le 10 mars 1965, demeurant à F-57360 Amneville, 9, rue des Constellations, en qualité d'administrateur simple,

- Monsieur Thomas Pierre, administrateur de société, né à Metz, le 17 mai 1966, demeurant à L-5884 Hesperange, 335, route de Thionville, en qualité d'administrateur simple et d'administrateur délégué, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007076309/1123/39.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08287. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Philip Morris Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 14, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 8.272.

Suite à un transfert de parts intervenu en date du 23 avril 2007,

PHILIP MORRIS BELGIUM S.P.R.L., une société constituée selon les lois belges, ayant son siège social à Berchemstationstraat 72, 2600 Berchem, Belgique, enregistrée auprès du «Kruispuntbank van Ondernemingen» sous le numéro 0403.196.039, a cédé 750 parts à PHILIP MORRIS INTERNATIONAL MANAGEMENT S.A., une société constituée selon les lois suisses, ayant son siège social Avenue de Cour 107, 1007 Lausanne, Suisse, enregistrée auprès du Registre du Commerce de l'Etat de Vaud sous le numéro CH-550-1015211-0.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007076314/275/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05342. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

ARCELOR International Export, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 6.304.

Extrait des résolutions écrites prises par le Conseil d'administration

1. Radiation de Membres du Comité de Direction:

Le Conseil d'administration décide de radier Madame Valérie Massin et Monsieur François De Riemaecker en tant que Membres du Comité de Direction.

2. Nomination de Membres du Comité de Direction:

Le Conseil d'administration décide de nommer Monsieur Robert Beeckx avec adresse professionnelle au 14 Van Putlei, B-2018 Anvers et Madame Ana Cervera Cenzano, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, Membres du Comité de Direction et de ce fait délégués à la gestion journalière.

La signature d'un Membre du Comité de Direction conjointement avec celle d'un administrateur ou avec celle d'un autre Membre du Comité de Direction, engagera valablement la société pour toutes les affaires.

Le Comité de Direction, ayant par conséquent dans son attribution la gestion journalière, se composera dorénavant comme suit:

M. Robert Beeckx

Mme Ana Cervera Cenzano

M. Christophe De Schrynmakers

M. Vincent Maréchal.

Les résolutions ci-dessus ont été prises avec effet au 21 mai 2007.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

Pour extrait conforme

A. Le Grix

Président

Référence de publication: 2007077382/571/30.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06363. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Amberlux, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 40.492.

—
EXTRAIT

A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 14 juin 2007 qui a pris note des démissions de Monsieur Claude Zimmer, Monsieur John Seil et Monsieur Luc Hansen en date du 11 mai 2007, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;
- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

A été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société AUDIEX S.A. démissionnaire en date du 11 mai 2007:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster.

Ce mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Avec effet au 14 juin 2007, le siège social de la société est transféré du bd de la Foire, 5, L-1528 Luxembourg au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Pour AMBERLUX

Signature

Référence de publication: 2007076494/833/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08590. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Paryseine (Lux 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.181.

—
Extrait des résolutions des associés prises le 22 mai 2007

Le 22 mai 2007, les Associés de EUROSQUARE (LUX 1) S.à r.l. (la «Société»), ont pris les résolutions suivantes:

- de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ce avec effet au 1er mai 2007;
- d'accepter la démission de:
 - * Monsieur Alan Botfield ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa qualité de Gérant et ce avec effet au 1^{er} mai 2007;
 - * Monsieur Robert Kimmels, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa qualité de Gérant et ce avec effet au 1^{er} mai 2007;
- de nommer:
 - * Monsieur Ton Zwart ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 1^{er} mai 2007;
 - * Monsieur Jacques de Patoul ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 1^{er} mai 2007;

Luxembourg, le 25 mai 2007.

J. de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2007077959/710/27.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01262. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Der Krier International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 79.333.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 juin 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet au immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Le Conseil d'Administration

S. Desiderio / D. Murari / J.-P. Fiorucci

Président / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007076500/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07731. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Eagle 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 62.273.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 juin 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / J.-P. Fiorucci / M. La Rocca

Président / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007076503/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07730. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Fetia Ura S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 107.987.

Le siège social de la Société a été transféré du 69 A, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007076509/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07916. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

DS Smith (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 93.199.

Il résulte d'une décision prise par le conseil de gérance de la Société en date du 7 juin 2007 que le siège social de la Société a été transféré du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076506/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07945. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Millbeck Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 125.249.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 9 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 911 du 18 mai 2007.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2007 que l'assemblée que:

a) Les trois administrateurs de la société à savoir, Monsieur Jean Faber, Monsieur Didier Kirsch et Mademoiselle Jeanne Piek, tous les trois demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, ont démissionné de leur mandat en date du 1^{er} juin 2007.

b) Le commissaire aux comptes REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix et inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-25.549 a démissionné de son mandat en date du 1^{er} juin 2007.

c) L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Nello Lavio, expert-comptable, né le 8 mars 1951 à CH - Mendrisio (TI) et demeurant professionnellement à CH - 6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4,

Monsieur Nello Lavio est également élu Président du Conseil d'Administration.

- Madame Silvia Lavio-Schneider, employée privée, née le 7 septembre 1950 à CH - Lugano (TI) et demeurant professionnellement à CH - 6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4

- Madame Sandra Trevito, employée privée, née le 6 octobre 1968 à CH - GRABS et demeurant professionnellement à CH - 6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4

Les mandats des nouveaux administrateurs, respectivement du Président du Conseil d'Administration courent à partir du 1^{er} juin 2007 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Il découle du 3^{ème} paragraphe de l'article 5 des statuts de la société que les nouvelles administratrices, Madame Silvia Lavio-Schneider et Madame Sandra Trevito sont autorisées d'engager la société par leur signature collective à deux, alors que le nouvel administrateur Monsieur Nello Lavio peut engager la société avec sa seule signature de par sa fonction de Président du Conseil d'Administration.

d) L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes JPCA LIMITED, avec siège social à 17 City Business Centre - Lower Road, GB - SE16 2XB Londres, immatriculée sous le n° 3350966 auprès du Companies House en Grande-Bretagne. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes commence le 1^{er} juin 2007 et viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007077306/687/40.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05318. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Batitec S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.581.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue au siège à 18, rue du X Septembre,
L-4320 Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2007*

Il résulte de la liste de présence que les deux associés:

Monsieur Marques De Almeida Lucio, indépendant et demeurant à L-4451 Belvaux, 156, route d' Esch

Mademoiselle Fonseca Almeida Sandra Isabel, employée privée et demeurant à L-4451 Belvaux, 156, route d'Esch

Sont présents et, représentent l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix la décision suivante:

Le siège social de la société est transféré à partir du 1^{er} mai 2007 au 26-28, boulevard J.F. Kennedy, L-4170 Esch-sur-Alzette

Signatures.

Référence de publication: 2007076699/1513/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03460. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

**AEI Luxembourg Global, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Prisma Energy Global Investments S.à r.l.).**

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 88.318.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ASHMORE ENERGY INTERNATIONAL, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o APPLEBY CORPORATE SERVICES (CAYMAN) LIMITED, Clifton House, 75, Fort Street, P.O. Box 190 GT, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies (the Sole Shareholder),

here represented by Mélanie Sauvage, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 10, 2007,

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- ASHMORE ENERGY INTERNATIONAL is the sole shareholder of PRISMA ENERGY GLOBAL INVESTMENTS, S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on June 26, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of September 26, 2002 number 1393 (the Company);

- the articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on May 17, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of August 7, 2006 number 1509 (the Articles);

- the Company's share capital is presently set at thirty-two thousand euro (EUR 32,000.-) divided into one thousand (1,000) shares of thirty-two euro (EUR 32.-) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxy holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into AEI LUXEMBOURG GLOBAL, S.à.r.l.

Second resolution

Subsequently, the Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 3.** The Company exists under the name of AEI LUXEMBOURG GLOBAL, S.à.r.l.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the share capital of the Company of the Company from euro (EUR) to United States dollars (USD), using the exchange rate of May 14, 2007, being one United States dollars and three thousand five hundred forty nine cents (USD 1.3549) for one euro (EUR 1.-) and to further decrease the share capital by amending the par value of the shares to forty United States dollars (USD 40.-) each, so that the share capital of the Company will amount to forty thousand United States dollars (USD 40,000.-) represented by one thousand (1,000) shares of forty United States dollars (USD 40.-) each.

Due to the conversion of the share capital in United States dollars (USD), and the resulting decrease of the share capital, the amount of three thousand three hundred fifty-six United States dollars and eighty cents (USD 3,356.80) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

Fourth resolution

Subsequently, the Sole Shareholder resolves to amend the first phrase of article 6 of the Articles, which shall now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at forty thousand United States dollars (USD 40,000.-) represented by one thousand (1,000) shares in registered form with a par value forty United States dollars (USD 40.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,000.-.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinzième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ASHMORE ENERGY INTERNATIONAL, une société de droit des Îles Caïmans, ayant son siège social c/o APPLEBY CORPORATE SERVICES (CAYMAN) LIMITED, Clifton House, 75, Fort Street, P.O. Box 190 GT, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Mélanie Sauvage, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 mai 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- ASHMORE ENERGY INTERNATIONAL est l'associé unique de PRISMA ENERGY GLOBAL INVESTMENTS, S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 26 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 septembre 2002 numéro 1393 (la Société);

- les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 août 2006 numéro 1509 (les Statuts);

- le capital social de la Société est fixé à trente-deux mille euros (EUR 34.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de trente-deux euros (EUR 32,-) chacune.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en AEI LUXEMBOURG GLOBAL, S.à.r.l.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société existe sous la dénomination de AEI LUXEMBOURG GLOBAL, S.à.r.l.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la devise du capital social de la Société de l'euro aux dollars des Etats-Unis et de réduire le capital social en fixant la valeur nominale des actions à quarante dollars des Etats-Unis (USD 40,-), en utilisant un taux de change du 14 mai 2007, soit un dollar des Etats-Unis et trois mille cinq cent quarante neuf cents (USD 1,3549) pour un euro (EUR 1,-) de sorte que le capital social de la Société atteigne un montant de quarante mille dollars des Etats-Unis (USD 40.000,-) représenté par mille (1.000) actions de quarante dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune.

En conséquence de la conversion du capital social en dollars des Etats-Unis (USD), et de la réduction du capital social en résultant, le montant de trois mille trois cent cinquante-six dollars des Etats-Unis et quatre-vingt cents (USD 3.356,80) sera affecté au compte de réserve de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6, premier paragraphe des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quarante mille dollars des Etats-Unis (USD 40.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ EUR 1.000,-

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Sauvage, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007. Relation: LAC/2007/9212. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007076804/242/120.

(070083895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

LFPI Mezz Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 129.080.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of June.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, a foundation established and existing under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, The Netherlands, under number 34226972, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands,

here represented by Ms. Nadia Genisio, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Amsterdam (the Netherlands), on 5 April 2007.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name of LFPI MEZZ INVEST (the «Company») which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law») and which shall be subject to and be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the «Companies Law») and by the present articles of incorporation.

Art. 2. The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transaction(s) within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. The Company may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, or otherwise dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may only grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities within the above-mentioned purpose.

The Company may create one or several Compartments (as defined hereafter) in accordance with article 10 of the present articles of incorporation.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Compartments

Art. 10. The manager or the board of managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the «Compartment» or the «Compartments»). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the manager or of the board of managers creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. The resolution of the manager or of the board of managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution against any third party.

As between investors and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of investors and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the manager or the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and shall be exclusively available to satisfy such investors and creditors.

Unless otherwise provided for in the resolution of the manager or the board of managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the manager or the board of managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the investors and of the creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all investors and of all creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the manager or the board of managers taken in breach of this provision shall be void.

Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments or certain claims.

D. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is(are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its(their) office. He(they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its(their) mandate, any personal liability in relation to any commitments validly and regularly made by him(them) in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the present articles of association as well as with the Securitisation Law and the Companies Law. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

E. Independent auditor

Art. 17. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the manager(s) and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the Companies Law and the Securitisation Law.

F. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the Companies Law.

G. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st.

Art. 22. Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners. The remainder of the annual net profits, if any, shall be distributed as dividends to the partners in accordance with the Securitisation Law.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Securitisation Law and the Companies Law.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand euro.

General Meeting of Partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Pascal Leclerc, accountant, born on December 4, 1966, in Longwy, France, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; and

- Mr Godfrey Abel, executive, born on 2 July 1960, in Brixworth, England, residing at 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxy holder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douzième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, une fondation établi et existant selon les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de la Chambre de Commerce et des Industries d'Amsterdam, Pays-Bas (trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam), sous le numéro 34226972, ayant son siège social à Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas,

ici représenté par Mademoiselle Nadia Genisio, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam (Pays-Bas), le 5 avril 2007.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LFPI MEZZ INVEST (la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la «Loi sur la Titrisation») et qui sera soumise à et régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opération(s) de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société peut, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs mobiliers ou immobiliers, tangibles ou intangibles, ainsi que les risques résultant d'engagements assumés par des tiers ou liés à toute ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société assumera ces risques en acquérant des actifs, en garantissant les engagements ou en s'engageant par toute autre manière. La Société peut également céder, dans les limites prévues par la loi et par les présents statuts, disposer des créances et autres actifs qu'elle détient, présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société peut, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société peut seulement octroyer des gages, autres garanties ou sûretés, de quelque nature que ce soit à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, conformément à l'objet susmentionné.

La Société peut ouvrir un ou plusieurs Compartiments (tel que défini ci-après) en conformité avec l'article 10 des présents statuts.

La Société peut effectuer tout investissement ou opération de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toute transaction nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet, ainsi que toute opération facilitant directement ou indirectement l'accomplissement et au développement de son objet dans tous les domaines décrits ci-

dessus. Les actifs de la Société ne pourront être cédés qu'en conformité avec les dispositions régissant les titres émis en vue de financer l'acquisition de tels actifs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être établis tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Compartiments

Art. 10. Le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société pourront créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiments»). Chaque Compartiment devra, sauf disposition contraire dans la résolution du gérant ou du conseil de gérance créant un tel compartiment, correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du gérant ou du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, lieront les tiers, à compter de la date de la résolution.

Par rapport aux investisseurs et aux créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des investisseurs et des créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans la résolution du gérant unique ou du conseil de gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux actifs de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs et créanciers.

Sauf disposition contraire dans la résolution du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société ayant créé un tel Compartiment, aucune résolution du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société ne pourra être prise afin de modifier la résolution ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des investisseurs et des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des investisseurs et des créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le gérant unique ou par le conseil de gérance en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

La Société pourra émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, actifs ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments ou de certains droits.

D. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les présents statuts ainsi qu'avec la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés Commerciales. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

E. Le réviseur d'entreprises

Art. 17. Les données comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le(s) gérant(s) et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés Commerciales et par la Loi sur la Titrisation.

F. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

G. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le surplus des profits annuels sera distribué comme dividendes aux associés conformément à la Loi sur la Titrisation.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Souscription et Libération

STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, prénommé, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à trois mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Pascal Leclerc, comptable, né le 4 décembre 1966, à Longwy, France, ayant son adresse professionnel au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; et
 - Monsieur Godfrey Abel, executive, né le 2 Juillet 1960, à Brixworth, Angleterre, ayant son adresse privée au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Genisio, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch/Alzette, le 15 juin 2007, Relation: EAC/2007/6591. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007077034/239/402.

(070083734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Lux WD GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 104, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 129.094.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsieben, am neunzehnten Juni.

Vor dem Endesunterzeichneten Notar Roger Arrensdorff, im Amtssitze zu Bad-Mondorf.

Sind erschienen:

1. Klaus Vogelgesang, Kaufmann, wohnhaft zu F-57515 Alsting, 1, rue de Beau-Site.

2. Frank Vogelgesang, Kaufmann, wohnhaft zu F-57515 Alsting, 67, rue de Simbach.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

Art. 1 . Die Gesellschaftsbezeichnung lautet: LUX WD GMBH.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist das Dachdecker- und Klempnerhandwerk sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann. (métier de couvreur-ferblantier)

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remerschen.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundert euro (12.500,- EUR) und ist in zweihundertfünfzig (250) Anteile von je fünfzig euro (50,- EUR) eingeteilt.

Art. 6. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar. An Drittpersonen dürfen die Anteile nur abgetreten werden nachdem sie vorher per Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung den verbleibenden Gesellschaftern zur Übernahme angeboten wurden zum Wert wie er sich aus der letzten Bilanz ergibt und diese dieses Angebot nicht angenommen haben innerhalb von zwei (2) Monaten nach obengenannter Inkennnissetzung.

Im Fall einer Annahme des Angebots durch die verbleibenden Gesellschafter geschieht dies im Verhältnis zur Anzahl der schon durch sie gehaltenen Gesellschaftsanteile. Verzichtet ein Gesellschafter auf sein Vorkaufsrecht, so geht letzteres auf die anderen Gesellschafter über im Verhältnis zur Anzahl der schon durch sie gehaltenen Anteile. Für den Fall daß Anteile von Todes wegen an einen Nichtgesellschafter, ausgenommen den überlebenden Ehegatten oder Nachkommen, übergegangen sind, so ist letzterer verpflichtet sie innerhalb von zwei (2) Monaten nach Ableben des vorherigen Besitzers den übrigen Gesellschaftern unter Einhaltung obengenannter Prozedur zur Übernahme anzubieten.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

Art. 8. Der Tod, die Entmündigung oder der Konkurs eines Gesellschafter bewirken nicht die Auflösung der Gesellschaft. Die Erben des verstorbenen Gesellschafter sind nicht berechtigt Siegel auf die Güter und Papiere der Gesellschaft anlegen zu lassen. Zur Wahrung ihrer Rechte dürfen ausschließlich diejenigen Werte in Betracht gezogen werden wie sich aus der letzten Bilanz ergeben.

Art. 9. Das Gesellschaftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das jetzige Jahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.

Art. 10. Jedes Jahr wird am einunddreißigsten Dezember das Inventar aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft aufgestellt. Der ausgewiesene Nettogewinn nach Abzug der Unkosten, Gehälter und sonstiger Abschreibungen, wird wie folgt zugewiesen:

- fünf (5%) vom Hundert der Schaffung einer gesetzlichen Rücklage solange diese Rücklage nicht zehn (10%) vom Hundert des Kapitals darstellt.

- der Rest steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 11. Im Fall der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 12. Im Falle einer Einmanngesellschaft, werden die durch das Gesetz oder obenstehende Satzung der Generalversammlung zustehenden Rechte durch den alleinigen Gesellschafter ausgeübt.

Art. 13. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 beziehungsweise der diesbezüglichen Abänderungsgesetze. Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Die Komparenten Klaus Vogelgesang und Frank Vogelgesang, vorgeannt, erklären die wirklich Berechtigten des eingezahlten Gesellschaftskapitals zu sein, welche Gelder aus keiner Straftat entstammen.

Zeichnung und Einzahlung

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

1) Klaus Vogelgesang, vorgeannt, hundertfünfundzwanzig Anteile	125
2) Frank Vogelgesang, vorgeannt, hundertfünfundzwanzig Anteile	125
Total: Zweihundertfünfundzwanzig Anteile	250

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß der Betrag von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise heute und endet am 31. Dezember 2007.

Generalversammlung

Sodann vereinigen die Gesellschafter sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen erklären und nehmen folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf einen (1).
- 2) Wird zum Geschäftsführer ernannt für eine unbestimmte Dauer:

Klaus Vogelgesang, Kaufmann, wohnhaft zu F-57515 Alsting, 1, rue de Beau-Site.

- 3) Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.

- 4) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5440 Remerschen, 104, Waistrooss.

Vor Abschluß der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar die Komparenten auf die Notwendigkeit hingewiesen, die behördlichen Genehmigungen zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, errichtet wurde zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: K. Vogelgesang, F. Vogelgesang, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 21 juin 2007, Relation: REM/2007/1359. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 28 juin 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007077019/218/85.

(070084045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

ECO S.A., Environnement et Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 117.967.

L'an deux mille sept, le dix mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme ENVIRONNEMENT ET CONSTRUCTION S.A. en abrégé ECO S.A., avec siège à L 1371 Luxembourg, 31, Val Ste Croix, (RC B 117.967), constituée suivant acte notarié du 30 juin 2006, publié au Mémorial C No 1846 du 3 octobre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de: Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire: Monsieur Sacha Arosio; employé privé, demeurant à Schuttrange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Gontran Stiernon, conseil économique, demeurant à B 1500 Halle.

Madame la Présidente expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en consé-

quence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme, suit:

Ordre du jour

1. Changement du caractère de l'action et modification afférente de l'article 3 alinéa 2 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer le caractère de l'action et en conséquence l'article 3 alinéa 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. alinéa 2. Toutes les actions sont obligatoirement nominatives. Les actions nominatives sont souscrites comme suit:

	Actions
1. Monsieur Daniel Martens; Ingénieur-conseil en construction, né le 20 août 1953 à B-Ath, demeurant à B-7190 Ecaussinnes, 24, rue Bel'Air	99
2. Madame Nadia Mezi; administrateur de société, née le 25 octobre 1959 à Chihani (Algérie), demeurant à B-7190 Ecaussinnes, 24, rue Bel'Air	1

Administration

Monsieur Daniel Martens est confirmé comme administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuel pour engager la société. La société se trouve aussi engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cent soixante euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: Stiernon, Arosio, Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch/Alzette, le 15 mai 2007, Relation: EAC/2007/5037. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme.

Pétange, le 31 mai 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007077057/207/55.

(070084207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Breakers Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 112.364.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 487 du 7 mars 2006.

Modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 14 février 2006, publié au Mémorial C n° 1000 du 22 mai 2006.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 mai 2007 que, suite au décès de Mademoiselle Elisabeth Antona survenu en date du 10 décembre 2006, Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été coopté comme administrateur en remplacement de Mademoiselle Elisabeth Antona. Monsieur Didier Kirsch terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

Pour la société BREAKERS FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007077305/687/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05320. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Pic-Vert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.133.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois RAMLUX S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri;

2.- La société anonyme de droit luxembourgeois SONAKA S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri;

ici représentées par Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées.

Les dites procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps que lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination PIC-VERT S.A.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, l'émission des obligations enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée.

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II. Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'Euros) qui sera divisé en 1.000.000 (un million) d'actions de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 20 juin 2012, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par rapport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, ou tout autre moyen de communications électroniques, les deux derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième jeudi de mai à 14.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2008.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 3.100 (trois mille cent) actions comme suit:

	Actions
1.- RAMLUX S.A.:	3.099
2.- SONAKA S.A.:	<u>1</u>
Total:	3.100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2013:
 - a) Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.
 - b) Monsieur Jean-Hugues Antoine, comptable, demeurant à Izel (Belgique).
 - c) Madame Carine Reuter-Bonert, employée privée, demeurant à Fennange.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:
Monsieur Dominique Maqua, comptable, demeurant à Torgny (Belgique).
- 4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Mangen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, Relation: LAC/2007/13958. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007077575/211/182.

(070084837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

OKW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 81.545.

In the year two thousand and seven, on the fourth of June.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of OKW S.A., (R.C.S. Luxembourg, section B number 81.545) (hereinafter, the «Corporation»), having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, incorporated by a deed of M^e Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on March 19, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 974 of November 7, 2001. The articles of incorporation have been modified by a deed of M^e Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on May 19, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1096 of December 1, 2001.

The meeting is presided over by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That all the shares being registered shares, the present meeting has been convened by registered mail to the shareholders on May 24, 2007.

II.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III.- As it appears from the attendance list, 219,362 shares out of 250.000 shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

IV.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1.- Change of the fiscal year of the Company, that should begin on 1st June and end on 31st May of the following year. The fiscal year which has begun on January 1st 2006 will end on May 31st, 2007.

2.- Change of the date of the annual general meeting.

3.- Subsequent amendment of the articles 13 and 14 of the Articles of Incorporation.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the accounting year so that it shall begin the first day of June and shall end on the 31st of May of the following year.

The accounting year which started on January 1, 2006, ended exceptionally on May 31, 2007.

Second resolution

The general meeting decides to amend Article fourteen of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first day of June of each year and shall terminate on the thirty-first day of May of the following year.

Third resolution

The general meeting decides to change the date of the annual general meeting to 15th of day of June.

Fourth resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of Article thirteen of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

Art. 13. first paragraph. The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on 15th day of June at 11 o'clock.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OKW S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 81.545) (ci-après, la«Société»), ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 19 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 974 du 7 novembre 2001, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 7 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1096 du 1^{er} décembre 2001.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée a été convoquée par des lettres recommandées adressées aux actionnaires en date du 24 mai 2007.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 250.000 actions, 219.362 actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'exercice social, qui commencera désormais le 1^{er} juin et se terminera le 31 mai de l'année suivante. L'exercice en cours ayant commencé le 1^{er} janvier 2006 se terminera le 31 mai 2007.

2.- Changement de la date de l'assemblée générale annuelle.

3.- Modification des articles 13 et 14 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'exercice social pour qu'il commence le premier jour du mois de juin et se termine le 31 mai de l'année suivante.

Par conséquent l'exercice social qui a débuté le 1^{er} janvier 2006 s'est clôturé exceptionnellement le 31 mai 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article quatorze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'exercice social de la Société commence le premier juin de chaque année et se terminera le 31 mai de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle au 15^{ème} jour du mois de juin.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article treize des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 13. Premier alinéa. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations le quinzième jour de juin à 11.00 heures.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Braquet, S. Wolter, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, Relation: LAC/2007/11771. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007077435/242/111.

(070084780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Ameerul S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 120.221.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 18 mai 2007 que:

- M. Claude Blum, Mme Maria Graciela Maches Michavila et M. Jan Henrik Lütjens ont été réélus aux fonctions de gérant de la société.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2008.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007077310/317/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05452. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.